

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 31 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VILLEPONTOUX Michel, M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme GRANERI Nathalie, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. VIRVALEIX Vincent, Mme DUBOST Marie-Françoise, Mme ROBERTS Nicola, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme LEHAIR Carole, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoît, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoit.

ETAIENT EXCUSE(S): M. MAZEAUD Pascal (procuration à Mme FAVARD Marie), M. VIGIER Jean (procuration à M. COUTURIER Pierre-Yves), Mme PETITJEAN Hélène (procuration à Mme GRANERI Nathalie), M. DARPHIN Patrick (procuration à M. VIRVALEIX Vincent), Mme CHABOT Christelle (procuration à Mme DUBOST Marie-Françoise).

Date de convocation : 22 octobre 2014  
Nombre d'élus : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 23  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme ROBERTS Nicola a été désignée en qualité de secrétaire.

### **Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2014**

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2014-10-01 : Communauté de Communes du Pays Thibérien - Modification statuts**

Par délibérations en date du 28 août 2014 (N° 2014-5-6, N° 2014-5-7 et N° 2014-5-8), le conseil de la communauté de communes du Pays Thibérien a proposé de modifier les statuts de la communauté pour préciser la compétence « Accueil périscolaire », et d'autre part de transférer à la communauté de communes les compétences SCoT et « Instruction des actes d'urbanisme ».

Ces délibérations rendues exécutoires ont été notifiées le 30 septembre 2014 aux maires des communes membres.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette proposition de transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** que soit transférée à la communauté de communes du Pays Thibérien la compétence « Participation à l'élaboration, la gestion et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ».
- **Accepte** que soit transférée à la communauté de communes du Pays Thibérien la compétence « Instruction des actes d'urbanisme ».
- **Accepte** que soit modifiée la rédaction des statuts de la communauté afin de préciser la compétence « Accueil périscolaire », telle qu'elle figure dans les statuts joints.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **2014-10-02 : Communauté de Communes du Pays Thibérien - SPANC – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2013**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités (CGCT), le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Assainissement Non Collectif (ANC) pour l'année 2013 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Adopte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Assainissement Non Collectif (ANC) pour l'année 2013

#### **2014-10-03 : Demande de participation des autres communes pour les « Restos du cœur » et « Conservatoire de Musique »**

Il est proposé au Conseil Municipal de demander, aux communes bénéficiant du service, de participer financière au financement du fonctionnement des « Restos du cœur » et du « Conservatoire de Musique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de demander, à chaque commune ayant un ou plusieurs bénéficiaires inscrits pour l'année 2015 au « Restos du cœur », une participation financière au fonctionnement pour un montant de 6 € par mois et par bénéficiaire.

Décide de demander, à chaque commune ayant un ou plusieurs bénéficiaires inscrits pour l'année 2015 au « Conservatoire de musique », une participation financière au fonctionnement pour un montant de 381,00 € par an et par bénéficiaire.

**Autorise** le Maire à effectuer toutes les formalités et signer tous les documents relatifs à l'application de ces décisions

#### **2014-10-04 : Association « Restos du cœur » - Mise à disposition du nouveau local**

Les « Restos du cœur » vont déménager à la mi-novembre de l'Hôtel du Parc pour être installés dans les locaux appartenant à la commune situés au 20 rue Pierre Bouillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la mise à disposition gratuite de ces locaux pour l'association « Les Restos du coeur » à compter du 1er décembre 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'application de cette décision.

### **2014-10-05 : Pôle Culturel et Artistique - Tarifs des spectacles**

Ce point sera ré-inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

### **2014-10-06 : Taxe d'Aménagement (TA) - Instauration d'un taux de 4,5% pour toutes les zones AU du PLU**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 la taxe d'aménagement est appliquée sur l'ensemble du territoire de la commune au taux de 1% (application d'office pour les communes dotées d'un PLU),

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est appliquée au taux de 30 € / m2 taxable pour les nouvelles constructions et pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 ABSTENSION (M. MOUTON Benoit) :

- ✓ d'instaurer **sur l'ensemble des zones AU inscrites au PLU** un taux de **4,5%** pour la taxe d'aménagement,
- ✓ que la Participation pour le Financement de l' Assainissement Collectif (PFAC) instaurée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 par la délibération n° 2012-06-07 reste appliquée pour l'ensemble de ces mêmes zones (TA comprise entre 1% et 5%).
- ✓ que la taxe d'aménagement au taux de 1% reste appliquée sur l'ensemble du territoire de la commune non concerné par la présente délibération,

### **2014-10-07 : Zone de Sarceix - Cession de terrain communal pour construction**

Dans le but de procéder à la commercialisation des terrains communaux dans la zone de SARCEIX (La Sablière), parcelle AN 439, le cabinet CHATENOUUD a proposé une mission complète de « détachement de six terrains à bâtir » en 5 phases :

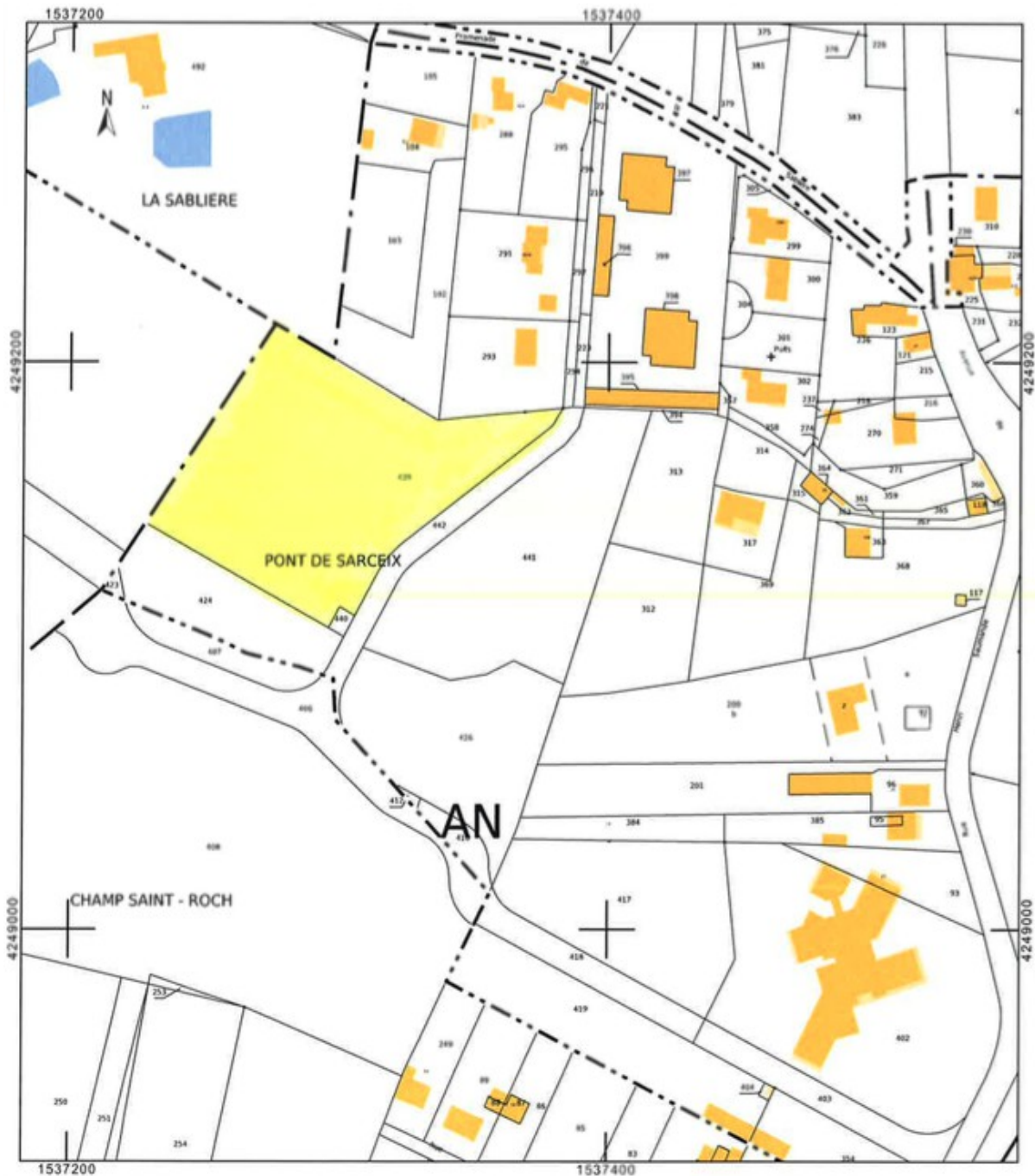
- Etudes préalables
- Etudes foncières
- Permis d'Aménager
- Division et bornage des lots
- Mission de maîtrise d'oeuvre et de suivi de travaux VRD en extension des travaux en cours dans la zone (voirie de Sarceix – Rue d'Östringen)

Le montant total de cette mission complète est de 8 383,00 € HT soit 10 059,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR (Deux élus, Mme DEQUANT Céline et M. JUGE Jacques, ne participant pas aux débats)

- Attribue cette mission complète de « détachement de six terrains à bâtir » à Georges CHATENOUD – Route de Nontron, BP 70, 24800 THIVIERS pour un montant de 8 383,00 € HT soit 10 059,60 € TTC

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision



## **2014-10-08 : SMCTOM - Lancement deuxième tranche de conteneurs semi-enterrés**

Lors de la réalisation de la première tranche d'implantation, 13 conteneurs semi-enterrés ont été installés sur le territoire de la commune.

La deuxième tranche comprend l'installation de 13 nouveaux conteneurs, en renforcement des installations existantes ou pour de nouvelles localisations.

Il est rappelé que les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le SMCTOM et que la commune doit payer les travaux d'installation.

Une ligne budgétaire, d'un montant de 30 000 € TTC, a été inscrite à cet effet sur le budget primitif 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la réalisation rapide de cette deuxième tranche d'implantation de conteneurs semi-enterrés et Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'application de cette décision.

## **2014-10-09 : Construction de la nouvelle gendarmerie – Abandon du projet initial de construction d'un nouveau bâtiment au profit d'une opération de réhabilitation-restructuration des bâtiments de la gendarmerie actuelle**

Lors de la séance du 26 septembre 2014, le Conseil Municipal a attribué une mission d'étude et de diagnostic détaillée à la S.C.P. d'Architecture BOURGEOIS & VIGIER - 21 Boulevard George. SAUMANDE - 24000 PERIGUEUX.

Cette étude fait apparaître une possibilité réelle de réhabilitation-restructuration des bâtiments de la gendarmerie existante présentant de nombreux avantages, notamment le maintien de la localisation actuelle très bien positionnée et une possibilité d'extension à 13 logements au lieu de 9 comme dans le projet initial.

Les résultats de cette étude ont été présentés aux services Préfectoraux et au Colonel BREAR DE BOISANGER commandant le groupement départemental de gendarmerie de la Dordogne .

Le Colonel a adressé un courrier en mairie dans lequel il apporte les précisions suivantes :

- La subvention accordée dans le cadre de l'ancien projet n'est pas transférable au nouveau. Elle sera annulée dès réception de la délibération et une nouvelle sera accordée, au titre de l'année 2015 sur la base du nouveau projet.

- Le seul montage juridique envisageable permettant de bénéficier d'une subvention d'Etat est celui du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993. Dans ce cadre, la mairie devra se porter acquéreur de l'assiette foncière de la caserne actuelle. Les services de France Domaine ont été missionnés par la gendarmerie afin de procéder à une estimation de la valeur vénale de ce bien.

- Le loyer sera majoré par rapport à 2007 dans le cadre du nouveau projet sur la base de 12 logements et 1 studio (contre 8 logements et 1 studio dans le projet initial).

- Le montant définitif de la subvention ainsi que celui du loyer seront communiqués par la DGG, dans le cadre des agréments de l'année 2015 en fonction du dossier transmis par l'architecte, de l'estimation de l'assiette foncière et du montant de l'achat de la parcelle supplémentaire devant recevoir les locaux de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 5 ABSTENSIONS ( Mme HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie, M. BOST Benoit)

- Décide d'abandonner le projet de construction neuve sur le site du pont de Sarceix (La Sablière),

- Décide de poursuivre l'étude et la mise en œuvre, si les conditions financières de sa réalisation sont acceptables pour les finances communales, de la réhabilitation-restructuration des bâtiments de la gendarmerie actuelle,

- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la poursuite de l'étude de ce nouveau projet.

### **Liste des délibérations du 31 octobre 2014**

2014-10-01 : Communauté de Communes du Pays Thibérien - Modification statuts

2014-10-02 : Communauté de Communes du Pays Thibérien - SPANC – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2013

2014-10-03 : Demande de participation des autres communes pour les « Restos du cœur » et « Conservatoire de Musique »

2014-10-04 : Association « Restos du cœur » - Mise à disposition du nouveau local

2014-10-05 : [Point remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal](#) - *Pôle Culturel et Artistique - Tarifs des spectacles*

2014-10-06 : Taxe d'Aménagement (TA) - Instauration d'un taux de 4,5% pour toutes les zones AU du PLU

2014-10-07 : Zone de Sarceix - Cession de terrain communal pour construction

2014-10-08 : SMCTOM - Lancement deuxième tranche de conteneurs semi-enterrés

2014-10-09 : Construction de la nouvelle gendarmerie – Abandon du projet initial de construction d'un nouveau bâtiment au profit d'une opération de réhabilitation-restructuration des bâtiments de la gendarmerie actuelle

### **Signatures des membres présents**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
VILLEPONTOUX Michel	
COUTURIER Pierre-Yves	
GRANERI Nathalie	

<b>JUGE Jacques</b>	
<b>DEQUANT Céline</b>	
<b>VIRVALEIX Vincent</b>	
<b>DUBOST Marie-Françoise</b>	
<b>ROBERTS Nicola</b>	
<b>BAUDESSON Céline</b>	
<b>AMOUREUX Patrice</b>	
<b>LEHAIR Carole</b>	
<b>BONNET Henri</b>	
<b>FAVARD Marie</b>	
<b>HYVOZ Isabelle</b>	
<b>MOUTON Benoit</b>	
<b>DOBBELS Michel</b>	
<b>COURNIL Sylvie</b>	
<b>BOST Benoit</b>	